

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19 Absents excusés : 4 Présents : 15 L'An deux mille dix-sept, le 18 septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 11 septembre 2017.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Arlette LE MAGUET, André THUAL, Martine JOSSO, Valérie LE GUEHENNEC, Cathy STEPHAN, Benoît COLLET, David LE CUNFF, Michael CREMET, Philippe HELARY, David BELZIC, Christina BILLY, Caroline LE SAGE,

Absents excusés : Jacky EUZENOT, Mireille LE RUYET, Karine BURBAN CAREL, Gwendal ROLLAND

Madame Caroline LE SAGE a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente Caroline MOREAU, nouvel agent communal arrivée au mois d'août, en charge de l'accueil physique et téléphonique, l'état civil, les élections, les locations de salles et l'urbanisme notamment.

Le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

1 – Point sur les travaux en cours

Les élus ont fait une visite sur le terrain des différents travaux en cours et/ou terminés.

Une démonstration avec la nouvelle tondeuse autoportée a eu lieu. Cette machine est équipée d'une coupe permettant le mulshing et va donc permettre un gain de temps dans la tonte des différents espaces verts grâce à sa maniabilité et l'absence de ramassage d'herbes. Le montant de l'acquisition est de 5 990€TTC.

Le nouveau système d'arrosage des terrains de foot a également été mis en place pour un coût de 12 318.62€TTC

L'abri ainsi que les tables et les bancs ont été installé à l'espace intergénérationnel. Le coût global de cette opération s'élève à 42 499.96€TTC.

Depuis 2012, des travaux d'agencement et d'agrandissement du cimetière ont eu lieu. La mise en place des caveaux a eu lieu le mois dernier. Les travaux d'aménagement paysager vont pouvoir débuter. Le montant engagé s'élève à 137 400€TTC.

Les travaux de la cour d'école sont en phase d'achèvement. Une signalétique sera mise en place.

Le préau du plateau scolaire doit être installé pour la fin de ce mois.

2 - Etude réseau de chaleur et « smart grid »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée un plan représentant la mise en place d'un réseau urbain intelligent « Smart Grid » incluant un réseau de chaleur, un réseau électrique et un réseau de données par fibre optique entre les différents bâtiments communaux que sont l'école, le restaurant scolaire, l'ancienne cantine, la mairie, l'ancienne bibliothèque, la médiathèque et l'espace enfant.

L'idée de ce projet est d'inscrire la commune dans la transition énergétique afin de moins dépendre des combustibles fossiles (gaz, fioul) et de l'électricité exogène. Les différents bâtiments communaux pourraient être desservis par un réseau de chaleur utilisant du bois déchiqueté issu d'une production locale (agriculteurs, forestiers locaux, ...).

L'évolution du projet réside dans le fait de faire passer d'autres réseaux, tant qu'à ouvrir des tranchées, notamment en électricité et fibre optique ce qui permettrait d'optimiser les abonnements électriques, téléphonie et internet. La proximité de la médiathèque avec le point de connexion de Montée en débit permettraient d'obtenir un excellent service sur les bâtiments publics.

Le Maire sollicite l'assemblée afin de réaliser une étude plus approfondie sur la faisabilité du projet et notamment son coût.

David LE CUNFF pose la question de savoir s'il n'est pas possible d'étendre ce système à la salle polyvalente et salle des sports. Monsieur le Maire indique que la distance mais aussi l'utilisation de l'énergie sur ces bâtiments atténueraient les effets bénéfiques de cette mise en place.

L'étude débuterait par la mesure sur un an, en temps réel, de la consommation des différents bâtiments et de la capacité d'ensoleillement en cas de mise en place de panneaux photovoltaïques. Il s'agirait de définir si l'énergie produite serait de l'autoconsommation et/ou de la revente.

Le Pays de Pontivy a débuté une étude sur le sujet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide le principe de l'étude
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'étude de ce projet
- Autorise le Maire à solliciter les financements possibles.

3 - Centre médical : Fonctionnement et extension

<u>Fonctionnement</u>: Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ mi-juillet du docteur Marichal, recruté en tant que médecin du sport au club de football professionnel « En Avant Guingamp ».

La commune est donc à nouveau à la recherche d'un 3^{ème} médecin mais également, dans l'attente, d'un médecin remplaçant.

Extension: Monsieur le Maire expose à l'assemblée une esquisse de la future extension du centre médical. Il est en effet prévu, comme voté lors du budget, de procéder à l'acquisition puis à l'extension du bâtiment.

Le bâtiment actuel ne permettant pas une utilisation optimum à 3 médecins car ne comprenant que 2 cabinets.

La partie existante serait répartie en 3 salles de consultation et l'extension comprendrait l'accueil, la salle d'attente, des toilettes PMR ainsi qu'un bureau. Les personnels du centre ont pu donner leur avis sur le projet qui doit désormais être approfondi.

Caroline LE SAGE pose la question de la pertinence de cette extension car « des bruits » circulent sur le départ d'un second médecin. Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas question, en l'état, du départ d'un autre médecin.

Monsieur le Maire rappelle que cette extension est une première marche pour rapatrier l'offre de soins en centrebourg, qui ne verra le jour que d'ici quelques années. L'extension actuelle est donc un tremplin et doit rester modulable afin d'accueillir une autre destination dans les années futures (tertiaire ou habitat).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'extension du centre médical
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir

4 – Lotissement Coët Er Sorn

Résultat de l'appel d'offres

Suite aux appels d'offres « Opérations de voirie et réseaux du lotissement Coët Er Sorn », relevant de la procédure adaptée, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 7 septembre dernier et a répertorié les offres suivantes:

NOM DE L'ENTREPRISE	LOT 1 - VOIRIE – MONTANT HT	LOT 2 - RESEAUX - MONTANT HT
ESTIMATION	160 690.00 €	241 855.00 €
COLAS	119 905.00 €	
PIGEON	108 016.25 €	
CHARIER TP	110 551.30 €	
PLOUFRAGANAISE TP - SPTP	105 920.00 €	
EIFFAGE	89 500.00 €	
PICAUT	90 754.40 €	
SBCEA		217 280.00 €

Sur proposition de la commission d'ouverture des plis et après vérification des offres par le maître d'œuvre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec l'entreprise EIFFAGE pour le lot n°1 pour un montant de 89 500.00€HT et avec l'entreprise SBCEA pour le lot n°2 pour un montant de 217 280.00€HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se référant au marché
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Lotissement Coët Er Sorn »

• Réalisation de l'emprunt

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 650 000€ et expose à l'assemblée les différentes offres des banques,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adopter le plan de financement nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt avec le « Crédit Agricole », établissement présentant la meilleure offre

• Demande de subvention

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite au plan de financement présenté, la commune serait éligible au programme de solidarité territoriale du conseil départemental du Morbihan. Cette aide interviendra uniquement si l'opération s'avère déficitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le plan de financement
- Sollicite une subvention au titre du programme de solidarité territoriale Lotissement d'habitation

5 – Redevance SITTOM MI

Le SITTOM MI a indiqué avoir incinéré 24 442 tonnes de déchets en 2016. La taxe à recouvrer s'élève donc à 36 663.00€ (1.50€ x 24 442).

10% de ce montant sera reversé à la Ville de Pontivy.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre le titre et le mandat correspondant

6 - Décisions modificatives

• Décision modificative N°1 – Budget Commune :

Des travaux supplémentaires concernant l'opération « Agrandissement et agencement du cimetière » nécessite de modifier le budget principal comme suit :

Section Investissement	Dépenses
Opération 1602 IC 2315	- 6 000€
Opération 1202 (cimetière) IC 2315	+ 6 000€
TOTAL	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative ainsi présentée.

• <u>Décision modificative N° 2 – Budget Centre Médical</u>:

Suite à une erreur d'imputation de la subvention du budget commune de 2015, il convient de modifier le budget centre médical comme suit, puis d'effectuer une reprise de subvention sur un délai de 4 ans, correspondant à la durée d'amortissement de la subvention sur le budget de la commune :

Section Investissement		
Dépenses – IC 13241 (Annulation du titre de 2015)	20 000€	
Recettes – IC 13141	20 000€	

6 - Compte-rendu des commissions

<u>Commission Voirie</u>: Michel CABEL indique que le temps humide de septembre n'est pas favorable à la réalisation de PATA. Seuls les endroits très dégradés seront donc traités cette année.

<u>Commission Cadre de Vie</u>: La tondeuse ISEKI doit être changée l'année prochaine. Les services techniques vont donc tester des nouveaux matériels plus polyvalents, afin qu'elle soit budgétisée pour 2018. Afin de préparer le budget 2018.

Commission Culture: Arlette LE MAGUET indique que dans l'objectif des 150 ans de la commune, un livre sera édité sur l'histoire de la commune. La commission, avec l'aide Soazig JULE, Marielle et Fanch, a reçu deux auteurs et propose de retenir M Maguer Cyril ainsi que la société Liv'Editions pour la mise en page et l'impression du livre, qui serait édité à 1 200 exemplaires. Le coût global de l'opération s'élèverait à 23 000€. Valérie LE GUEHENNEC demande pourquoi 1200 exemplaires ? Monsieur le Maire indique que c'est un calcul élaboré avec l'aide de l'éditeur qui a déjà commercialisé de tels livres: Environ 70% des foyers sournais + des exemplaires offerts par la municipalité + vente dans les commerces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir Cyril MAGUER et la société Liv'Editions, et autorise Monsieur le Maire :

- à signer les contrats correspondants
- à solliciter les subventions correspondantes

L'adjointe à la culture fait lecture à l'assemblée de toutes les animations décidées entre septembre 2017 et septembre 2018.

Commission affaires scolaires

Patricia GUIGUENO indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Le comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires se réunira dès que l'élection des représentants de parents d'élèves aura eu lieu afin de déterminer la poursuite ou non des temps d'activités périscolaires.

Le nouveau système Carte+ est en place. De nombreux appels sont traités en Mairie mais de plus en plus de familles adoptent ce système qui s'avère positif.

L'adjointe lance un appel aux parents d'élèves qui souhaiteraient intégrer la commission menu. Un mot sera mis sur le portail Carte+ en ce sens.

Commission affaires sociales

Patricia GUIGUENO émet l'hypothèse d'inverser le logement d'urgence situé 13 Rue de Kerfrappe avec celui situé 28 Rue du Commerce. En effet, les locations de l'ancienne cantine le week-end rendent difficiles les conditions d'habitation de ce logement. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Conseil municipal des enfants : Les élections auront lieu dans les écoles les 25 et 26 septembre.

<u>Commission travaux</u>: En l'absence de Jacky EUZENOT, André THUAL indique l'avancement des principaux travaux et ceux à venir notamment dans la cuisine de la salle polyvalente avec la mise en place définitive du lave-vaisselle, des menuiseries et l'habillage des murs, ainsi que l'installation du préau du plateau scolaire avant la fin du mois.

7 – Affaires diverses

RODP GRDF 2017: Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du CGCT et aux décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire Gaz est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel

La longueur des canalisations de distribution de gaz sur le domaine public communal au 31 décembre 2016 est de 10.485m soit une redevance de 551€

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

<u>Skol Diwan Pondi</u>: L'école Diwan de Pontivy sollicite une aide financière dans le cadre d'un projet de classe nature. 2 enfants sournais sont concernés. Le Maire indique à l'assemblée que seuls les enfants des classes sournaises bénéficient d'une subvention pour un voyage scolaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas accorder d'aide financière aux écoles hors commune.

<u>Participation financière – Lutte contre les frelons asiatiques :</u>

Afin de lutter contre la présence de frelons asiatiques sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre un dispositif d'aide financière pour la destruction des nids.

Pontivy Communauté attribue un soutien financier à hauteur de 50% du coût de l'intervention, plafonné en fonction de la hauteur du nid et du mode d'intervention à savoir :

- Moins de 8 mètres : 110€ TTC - De 8 à 20 mètres : 140€ TTC - Plus de 20 mètres : 200€ TTC
- Plus de 15 mètres avec nacelle : 400€ TTC

Les modalités de prise en charge seraient les suivantes :

La commune prend entièrement à sa charge le coût de la destruction et, une fois par an, présente un état des dépenses engagées avec les justificatifs pour recevoir la participation financière de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce dispositif d'aide financière destiné à la lutte contre les frelons asiatiques.

8 – Questions diverses

Caroline LE SAGE évoque le problème de stationnement devant l'école publique. Les parents se garent en dehors des places de parking ce qui créé des situations très dangereuses pour les enfants.

Monsieur le Maire indique qu'il est conscient de ce problème et que de nombreuses plaintes sont relatées en mairie suite à des comportements irrespectueux (stationnement, vitesse,....). La mise en place de panneaux et/ou de coussins berlinois ne résout pas le problème...

Monsieur le Maire se rendra sur place lors d'une sortie d'école et n'hésitera pas à faire appel aux services de la gendarmerie en cas de besoin.

Philippe HELARY demande ce qu'il en est de la divagation des chiens sauvages. Monsieur le Maire indique que les services cynophiles ne sont pas parvenus à les capturer.

D'autres chiens sont en divagation sur la commune empêchant les marcheurs, coureurs et cyclistes de circuler librement. Monsieur le Maire indique qu'il ne faut pas hésiter à les signaler en Mairie...Une contravention est adressée aux propriétaires.

Monsieur HELARY signale la dangerosité de la priorité à droite entre la rue du Commerce et la rue de Pont Er Huern. Monsieur le Maire répond que le principe de la zone 30 en centre bourg implique non seulement la réduction de vitesse à 30 km/h mais aussi la priorité aux piétons y compris hors des passages piétons ainsi que la priorité à droite. Le principe de la zone 30 a déjà été acté par la commission et le conseil municipal. Il n'y a pas lieu d'y revenir.

David Belzic demande au Maire si la municipalité envisage d'adresser un don aux sinistrés des Antilles suite au passage de l'ouragan IRMA. Si le Maire privilégie des dons personnels, la question est posée aux conseillers municipaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle mais décide l'ouverture d'une collecte en Mairie et à la médiathèque où chaque administré pourra déposer un don. La collecte sera reversée à un organisme d'aide en faveur des sinistrés.

A 20h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.